

# BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) OPTI PERFORMANCE NOTE OIL & GAS 2021/3

**FLASH  
INVEST**  
Mai 2016

Document promotionnel



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

## Instrument dérivé



5 ans



Risque de perte de capital



Prime de remboursement soumise au précompte mobilier

Imprimé sur  
du papier 100% recyclé

La **BNP Paribas Fortis Funding Opti Performance Note Oil & Gas 2021/3** (en abrégé BP2F Opti Performance Note Oil & Gas 2021/3) est un instrument dérivé complexe émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui ne s'engage pas à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance, dans tous les cas. Par ailleurs, en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur et du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit à l'échéance.

### Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 5 ans.
- ✓ Prix d'émission: 102% de la valeur nominale (soit 1.020 EUR par coupure).
- ✓ Les modalités de remboursement et de rendement sont associées à l'évolution de l'indice STOXX Europe 600 Oil & Gas (Price), offrant une exposition boursière au secteur européen du pétrole et du gaz.
- ✓ Risque de perte de capital en cas d'évolution adverse de l'indice (chute de plus de 21,26%) à l'échéance.
- ✓ Possibilité d'obtenir un rendement (modérément) positif même si l'indice affiche une performance négative à condition que le recul reste inférieur à -21,26%. Le rendement positif sera toutefois d'autant plus modéré que la baisse de l'indice s'approchera de ce niveau.
- ✓ Prime de remboursement de minimum 27% (brut) en cas d'évolution nulle ou positive de l'indice par rapport à son niveau initial. La prime de remboursement sera égale à 100% de la hausse de l'indice si celle-ci est supérieure à 27%.



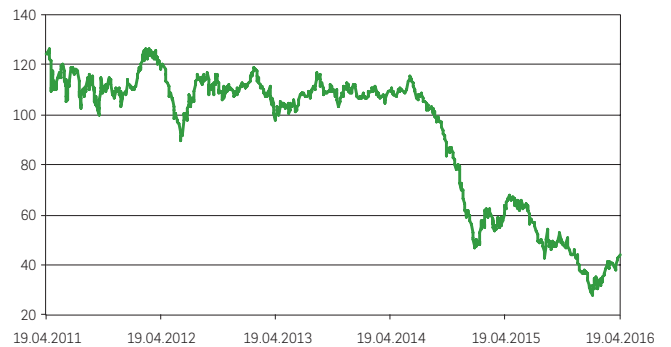
## Le secteur européen du pétrole et du gaz

Le succès du pétrole de schiste américain, la production record des pays de l'OPEP et, plus récemment, la levée des sanctions contre l'Iran contribuent à une suroffre de pétrole. Résultat : en l'espace de deux ans, le prix du baril de pétrole (Brent) a littéralement dégringolé, battant un record à la baisse à moins de 27 USD. Le prix du pétrole a naturellement entraîné dans sa chute les cours boursiers des actions du secteur du pétrole et du gaz.

Si rien ne laisse présager une remontée des prix pétroliers dans l'immédiat, l'Agence internationale de l'énergie table cependant sur un accroissement de la demande de pétrole à partir du second semestre 2016. Par ailleurs, la production de pétrole de schiste est en déclin aux États-Unis car, avec des prix du pétrole aussi faibles, pas mal d'entreprises du secteur perdent de l'argent. Dans le sillage du prix du pétrole, les actions du secteur du pétrole et du gaz devraient pouvoir remonter progressivement la pente, à moyen terme.

La BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE OIL & GAS 2011/3 a pour objectif de répondre à divers scénarios boursiers qu'entraînera l'évolution du prix du pétrole à moyen terme, pour les actions européennes du secteur du pétrole et du gaz, que les cours de ces actions augmentent vigoureusement, qu'ils se stabilisent à leurs niveaux actuels, voire même qu'ils baissent encore un peu.

### Évolution du prix du baril de pétrole (Brent en USD) sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 19 avril 2016.



## L'indice STOXX Europe 600 Oil & Gas (Price)

L'indice STOXX Europe 600 Oil & Gas (Price) est un sous-indice de l'indice STOXX Europe 600, représentatif du marché des actions européennes dans son ensemble.

L'indice STOXX Europe 600 Oil & Gas (Price) offre une exposition au secteur européen du pétrole et du gaz, selon la classification ICB (*Industry Classification Benchmark*) ; plus d'infos sur le site [www.stoxx.com/sector-classification-icb](http://www.stoxx.com/sector-classification-icb).

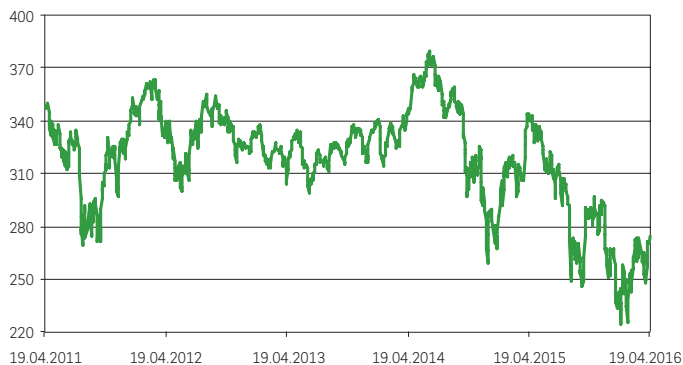
#### Bon à savoir

Vous trouverez plus d'informations sur l'indice STOXX Europe 600 Oil & Gas (Price) sur le site [www.stoxx.com/index-details?symbol= SXEP](http://www.stoxx.com/index-details?symbol= SXEP)

#### Indice de type "Price"

L'indice STOXX Europe 600 Oil & Gas (Price) est un indice de type "Price". Ceci implique que, par opposition à un indice de type "Total Return", les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice.

### Évolution de l'indice STOXX Europe 600 Oil & Gas (Price) sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 19 avril 2016.

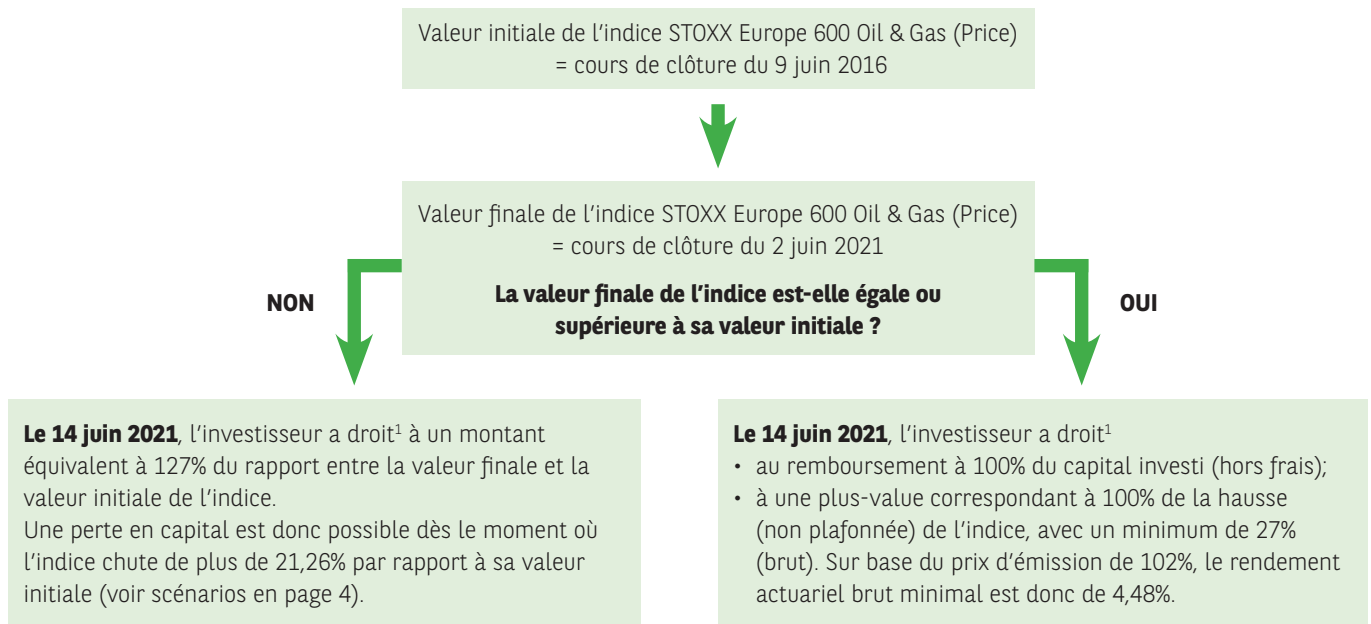
Le 19 avril 2016, l'indice STOXX Europe 600 Oil & Gas (Price) a clôturé au niveau de 274,62.

Sur la période du 19 avril 2011 au 19 avril 2016, il a affiché un rendement actuariel de -4,08%.

Les données du passé ne constituent pas une indication fiable pour l'avenir.



## Schéma de remboursement et d'attribution de la prime de remboursement éventuelle



1. Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur et du garant.



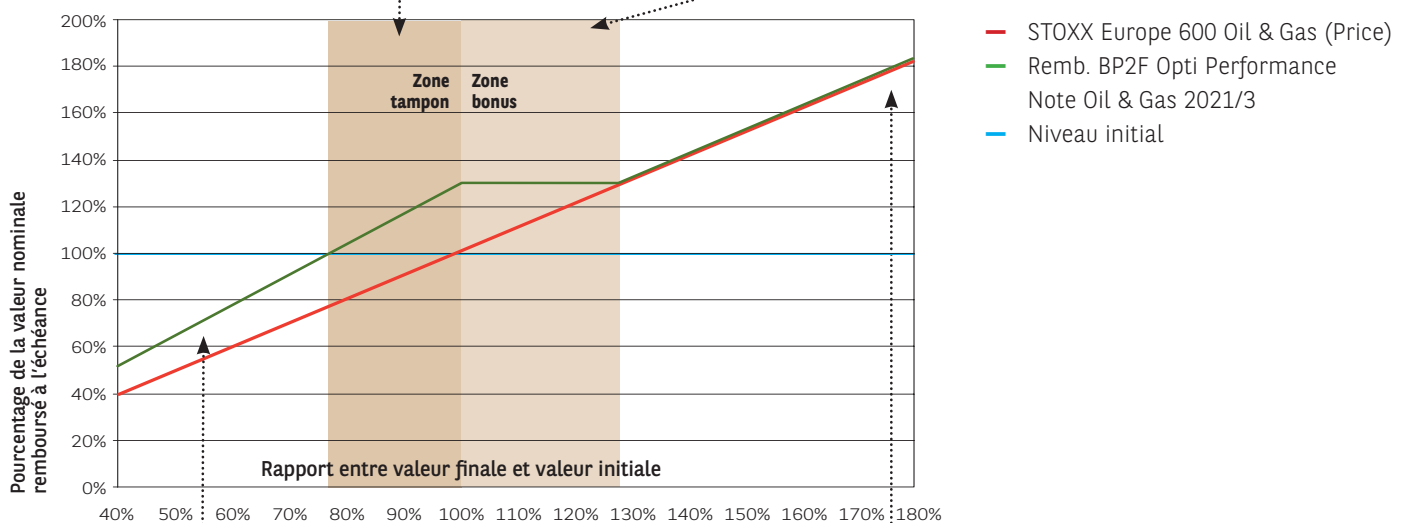
## Toutes les possibilités en un coup d'œil

### Une zone tampon pour compenser un recul limité

Grâce à l'effet de levier de 127% appliqué en cas de recul de l'indice, si la baisse de celui-ci reste inférieure à -21,26%, l'investisseur aura droit<sup>1</sup> non seulement au remboursement du capital à 100% de la valeur nominale mais aussi à l'octroi d'une prime de remboursement. Il est à noter que celle-ci sera d'autant plus modeste que le recul de l'indice s'approchera de -21,26%.

### Une zone bonus pour booster une faible performance

À la seule condition que la valeur finale de l'indice soit au moins égale à sa valeur initiale, l'investisseur est sûr d'obtenir une prime de remboursement de 27% minimum, ce qui correspond à un rendement actuariel minimal brut de 4,48%.



### Un effet de levier pour amortir les chutes

Une chute de l'indice est "amortie" grâce à l'effet de levier de 127% appliqué sur le rapport entre la valeur finale et la valeur initiale de l'indice. Une chute de l'indice n'entraînera donc une perte de capital que si elle excède -21,26% par rapport à sa valeur initiale.

### Pas de plafond à la performance prise en compte

Si la hausse de l'indice est égale ou supérieure à 27%, la prime de remboursement sera toujours égale à 100% de la hausse enregistrée par l'indice quelle qu'elle soit.



## Scénarios d'évolution de l'indice et calcul du rendement

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement final, les scénarios suivants ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement réel.

Évolution de l'indice	Rapport entre la valeur finale et la valeur initiale de l'indice	Calcul du montant total de remboursement <sup>1</sup> à l'échéance	Montant total de remboursement <sup>2</sup> à l'échéance	Rendement actuariel (sur base du prix d'émission de 102%)
-40%	60%	La valeur finale de l'indice est <b>inférieure</b> à sa valeur initiale ➔ l'investisseur a droit <sup>3</sup> à un montant de remboursement calculé comme suit : <b>valeur nominale<sup>3</sup> x (valeur finale/valeur initiale) x 127%</b>	76,2%	-5,66%
-30%	70%		88,9%	-2,71%
-17%	83%		105,4%	0,66% <sup>2</sup>
0%	100%	La valeur finale de l'indice est <b>égale ou supérieure</b> à sa valeur initiale ➔ l'investisseur a droit <sup>3</sup> à un montant de remboursement calculé comme suit : <b>valeur nominale<sup>3</sup> x (valeur finale/valeur initiale) x 100%, avec un minimum de 27%</b>	127%	+4,48% <sup>2</sup>
+15%	115%		127%	+4,48% <sup>2</sup>
+30%	130%		130%	+4,97% <sup>2</sup>

1. Dans l'hypothèse d'un risque de faillite de l'émetteur et du garant, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.
2. Avant déduction du précompte mobilier.
3. Valeur nominale par coupure (1.000 EUR).



## Prospectus

Le **Prospectus** est constitué :

- du **Prospectus de base** du programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 9 juin 2015, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris,
- de ses **suppléments** datés du 6 août 2015, du 10 septembre 2015, du 8 octobre 2015, du 10 novembre 2015, du 7 janvier 2016, du 29 février 2016 et du 30 mars 2016,
- du **résumé spécifique** à l'émission, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 29 avril 2016.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

L'investisseur est invité à prendre connaissance du Prospectus avant toute décision d'investissement.

### Information complémentaire belge

L'émetteur pourrait être tenu de respecter le code de droit économique belge, en particulier les dispositions relatives aux clauses abusives, dans l'application des clauses du prospectus de base et des conditions définitives relatives à l'émission de ce produit distribué en Belgique, pour autant que ces dispositions soient applicables à l'émetteur.

### Plaintes

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser

- au service BNP Paribas Fortis SA – **Gestion des plaintes** (1QA8D) – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles ;
- au Service de Médiation pour le Consommateur (**Ombudsfin**) via [www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte](http://www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte)



## Principaux risques

- ✓ **Risque de perte de capital:** le remboursement du capital à 100% de la valeur nominale n'est pas prévu dans tous les cas; il existe en effet un risque de perte partielle ou totale du capital si, à la date d'observation finale, l'indice sous-jacent accuse un recul de plus de 21,26% par rapport à sa valeur initiale.
- ✓ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie de son capital à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait prendre des mesures impactant la valeur des Notes (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts.
- ✓ **Risques liés à l'indice:** en cas de survenance de certains événements exceptionnels concernant l'indice (comme sa suspension ou sa non publication), l'agent de calcul des Notes en informera les détenteurs des Notes et procédera à certains ajustements. Si l'indice est remplacé par un indice utilisant des formules et méthodes de calculs substantiellement similaires à l'indice initial ou si l'indice est publié par un nouveau sponsor acceptable pour l'agent de calcul, alors ce nouvel indice sera utilisé comme nouveau sous-jacent dans le cadre des Notes. Si le sponsor de l'indice annonce des changements substantiels aux formules et méthodes de calculs de l'indice ou si il annonce la suppression de l'indice, ou si le sponsor successeur de l'indice ne publie pas ce dernier, alors l'agent de calcul procédera à la détermination des valeurs de l'indice et des autres montants prévus dans les termes et conditions des Notes en utilisant les formules et méthodes de calculs de l'indice telles qu'elles étaient applicables avant cet événement.
- ✓ **Risque de liquidité:** cet instrument dérivé n'est pas coté sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/ acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité" en page 6).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le prix de cet instrument fluctuera en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution de l'indice sous-jacent et celle des taux d'intérêt. Il pourra, par conséquent, être inférieur à sa valeur nominale par coupure (1.000 EUR).



# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Émetteur:** BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.  
**Garant:** BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.  
**Rating du garant:** A2 (stable outlook) chez Moody's, A (stable outlook) chez Standard & Poor's et A+ (stable outlook) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS1388994037 – Série N097.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cet instrument dérivé ne sera pas coté sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 5).
- **Sous-jacent:** indice STOXX Europe 600 Oil & Gas (Price).



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 14 juin 2016.

**Prix d'émission:** 102% de la valeur nominale.

**Échéance:** 14 juin 2021, soit une durée de 5 ans.

## Cet instrument dérivé comporte un risque sur le capital investi.

Les modalités de remboursement à l'échéance seront déterminées par l'évolution de l'indice STOXX Europe 600 Oil & Gas (Price):

- si la valeur finale de l'indice est au moins égale à sa valeur initiale: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ;
- si la valeur finale de l'indice est inférieure à sa valeur initiale: droit au remboursement d'un montant brut équivalent à 127% du rapport entre le niveau final et le niveau initial de l'indice.



Frais

## Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ou sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > Frais et taxes.

## Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%

- Commission de placement unique de 2%, rétrocédée à la date d'émission par l'émetteur au distributeur.
- Commission pour la distribution et la promotion de la Note d'un montant annuel de 1% maximum, perçue par le distributeur. L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 27%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

## Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,27% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 800 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette émission est décrite en page 5.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE OIL & GAS 2021/3 sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)



## Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

## La période de souscription court du 30 avril à 9 h au 8 juin 2016 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

## Pour en savoir plus ou pour souscrire:

dans toute **agence BNP Paribas Fortis** auprès de **Easy banking centre au n° 02 433 41 31**

via **PC banking** sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.